

ACCOMPAGNATEUR BÉNÉVOLE DE BALADE (ABB)

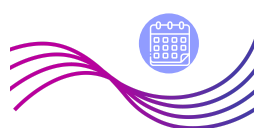


Formation non certificative



Appréciation des participants
Pas de session précédemment

La formation d'accompagnateur balade de proximité permet d'encadrer des balades urbaines, favorisant la découverte de la marche en pleine nature, la sensibilisation à la protection de l'environnement et la découverte du patrimoine.



Dates

**Du 02 au 04/11/26
+ 20/03/27**



Lieu de formation

Lieu à définir



Durée

23 h00



Effectif max

20 stagiaires



Inscription avant

02/10/2026



Public

- À tous les Licenciés FFEPGV.



Pré-requis

- Être licencié à la FFEPGV saison 2026-2027.
- Être âgé de 18 ans minimum.
- Être titulaire du PSC1 (Prévention et Secours Civiques de niv1) ou PSC (Premiers Secours Citoyen).
- Présenter un certificat médical de non contre-indication à l'encadrement et à la pratique.
- Avoir de l'appétence pour la marche et une condition physique suffisante pour faire une balade à la demi-journée ou à la journée.



Accessibilité

Vous êtes en situation de handicap et vous souhaitez participer à cette formation.
Faites le nous savoir : nous mettrons tout en oeuvre pour trouver une solution adaptée.



Moyens techniques et pédagogiques

- Alternance d'apport de connaissances et de mises en pratique sur le terrain.
- Formation centrée sur la pratique en lien avec les compétences d'accompagnateur.
- Individualisation de l'accompagnement afin de répondre aux besoins et aux attentes des accompagnateurs.



Outils de formation

- Support de formation.



Objectifs de la formation

- Conduire un groupe de pratiquants en sécurité en lien avec la balade.
- Organiser des sorties dans le cadre d'une association affiliée à la FFEPGV (clubs, structures déconcentrées).
- Maîtriser les règles de sécurité liées à l'environnement de la balade et les dispositifs en cas d'accident.
- Planifier et encadrer une sortie, en toute sécurité.



Contenus de la formation

- Apprendre à préparer une sortie à partir de critère prédéfini.
- S'approprier l'ensemble des règles de sécurité liées à l'encadrement d'une sortie.
- Savoir évaluer le niveau des pratiquants.
- Planifier les sorties au sein de mon club.
- Connaître et transmettre la charte du marcheur responsable.
- Accompagner le pratiquant vers la pratique Sport-Santé.



Directeur de formation formateurs et/ ou intervenants

- Directeur de Formation : CTR EPGV PACA
- Intervenant expert



Modalités de validation

- Feuilles de présence
- Fiche d'émargement
- Formulaires d'évaluation de la formation
- Évaluation formative



Durée et déroulé de la formation : 23 h

- Formation en centre : **21 heures**
- Classe virtuelle : **2 heures**



Modalités de certification

- Avoir suivi l'intégralité de la formation
- Formation non certifiante



Diplôme remis

- Attestation de formation "**Accompagnateur Bénévole de Balade**"



Points forts

Proposer une activité physique qui encourage la socialisation et la découverte culturelle



Bénéfices métiers

- Fonction exercée ponctuellement dans le cadre d'une activité bénévole pouvant être valorisée dans la formation au métier d'animateur sportif.



Pour aller plus loin ...

- Nous vous conseillons de suivre, après cette formation, la formation **ABR**.

€ FRAIS DE FORMATION

- Frais d'inscription : 0,00 €
- Support pédagogique : **15,00 €**
- Frais pédagogique* : **161,00 €**
- Frais de transport : non pris en charge par l'organisme de formation
- Frais annexes* (hébergement et restauration) : non pris en charge par l'organisme de formation

* Les licenciés EPGV de la région PACA pourront bénéficier d'aides financières pour les frais pédagogiques et les frais annexes



Comment s'inscrire à cette formation

- S'inscrire : En allant sur le site Internet du Comité Régional EPGV PACA : www.corepgvpaca.fr, dans la rubrique FORMATION : choisir la formation qui m'intéresse et s'inscrire directement en ligne.

➤ Je m'inscris

- Besoin de plus d'informations : vous souhaitez obtenir plus d'informations, posez nous vos questions ou prenez un rendez-vous téléphonique avec un formateur, en allant sur le site Internet du Comité Régional EPGV PACA : www.corepgvpaca.fr, dans la rubrique FORMATION : choisir la formation qui m'intéresse et cliquez sur :

➤ Besoin d'infos

- Le positionnement : Le stagiaire participera à un temps de positionnement permettant d'identifier : ses motivations, ses besoins et attentes, ses expériences professionnelles et le projet professionnel, ses connaissances initiales dans le domaine de la formation d'adultes. L'objectif du positionnement est de répondre au mieux aux besoins du stagiaire en adaptant le parcours de formation.
- Après votre inscription en ligne : Vous recevrez votre dossier d'inscription par Email contenant le devis de formation, le contrat ou la convention de formation, le plan individuel de formation ainsi que la fiche d'inscription. Seuls les dossiers complets seront acceptés. Ils seront enregistrés par ordre d'arrivée en fonction du nombre limite de places.
- Pour les personnes avec prise en charge AFDAS : Le dossier d'inscription sera adressé par Email aux dirigeants de l'association (copie au stagiaire) pour saisir la demande d'aide financière en ligne. En cas de difficultés pour la saisie de prise en charge professionnelle sur votre espace AFDAS, votre Comité régional EPGV PACA est à votre service pour vous aider dans votre démarche.



Infos et renseignements

COREG EPGV PACA

04.42.95.02.11

paca@comite-epgv.fr

www.corepgvpaca.fr

8 Rue du Grand Logis

13 770 VENELLES